



République Française
Département de Loir-et-Cher
Commune de Chailles

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 09 février 2026

Le 09 février 2026 à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Chailles, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Chailles, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Florent MARMAGNE, Maire.

Etaient présents :

M. Florent MARMAGNE, M. Olivier NUFFER, Mme Valérie GAUDELAS, M. Patrick CHATENIER, Mme Isabelle VIEVILLE, M. Eric COUSIN, Mme Mathilde BIGOT, M. Nicolas PETRAULT, M. Fabien BALZEAU, M. Jean-Marie BEYER, Mme Carole COUSIN, Mme Amandine DEROUET, M. Romain GAUDELAS, Mme Alexandrine LASSERON, Mme Nathalie LELARGE, M. Benoît MOREL, Mme Valérie NUFFER, Mme Marion PEGAUD, M. Laurent PETIT, M. Christophe PORCHER.

DATE DE LA CONVOCATION

05 février 2026

DATE D’AFFICHAGE

05 février 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Etaient absents représentés :

Mme Petra STROINSKI a donné pouvoir à Mme Alexandrine LASSERON.

Mme Blandine WERLING a donné pouvoir à M. Florent MARMAGNE.

Etait excusé :

NEANT.

Etait absent :

M. Mickaël SOUCHU.

Secrétaire de séance : M. Romain GAUDELAS

DEL n°041 032 006 / 2026 – 8.8

ENVIRONNEMENT : Nouvelle convention de regroupement des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) issus du patrimoine des collectivités du Pays des Châteaux

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-17 et L2121-29,
Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L221-1 et suivants, l'article L221-9 imposant aux demandeurs de CEE des obligations de contrôles des opérations avant dépôt des dossiers auprès de l'administration,
Vu la Loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique ayant créé le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE)
Vu le Décret n°2025-1048 du 30 octobre 2025 relatif à la sixième période du dispositif des certificats d'économies d'énergie.
Vu la délibération n°D33-2025 du 9 décembre 2025 du Syndicat Mixte du Pays approuvant la collecte des CEE par le Pays pour le compte de ses communes et intercommunalités membres
Vu le projet de convention d'habilitation établi par le Syndicat Mixte du Pays des Châteaux,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 22, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00

*Considérant la volonté de la commune de s'engager dans une politique globale de maîtrise de l'énergie dans ses bâtiments et installations techniques et mener des opérations d'économie d'énergie sur son patrimoine,
Considérant l'intérêt pour la collectivité de se faire accompagner afin d'obtenir la meilleure valorisation des CEE,*

Décide

- Article 1 : de ratifier la nouvelle convention de regroupement relative à la valorisation groupée des CEE entre le Pays des Châteaux et la Commune de Chailles, qui définit notamment les modalités d'accompagnement, de valorisation et de financement du dispositif de regroupement des CEE mise en place par le Pays des Châteaux, telles qu'annexées à la présente délibération.
- Article 2 : d'autoriser ainsi le transfert au Syndicat Mixte du Pays des Châteaux des CEE liés aux travaux effectués par la commune pour réaliser des économies d'énergie dans son patrimoine, ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces CEE auprès d'un « Obligé ».
- Article 3 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
Chailles, le 10 février 2026

Le Secrétaire de séance,

Romain GAUDELAS



Le Maire,



Florent MARMAGNE